## MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

1908

VI

COMMUNICATION DE M. JEAN DE MOT.

LA CRÉMATION ET LE SÉJOUR DES MORTS CHEZ LES GRECS.

(Séance du 25 juin 1908).

Le culte des morts, tel que nous le voyons pratiqué par les Grecs de l'époque classique, est plein de singulières contradictions. Le tombeau semble être resté « la demeure d'éternité » des textes funéraires égyptiens et rien n'était épargné, mobilier, sacrifices, offrandes périodiques, pour en rendre le séjour agréable à l'âme (¹).

Si les sacrifices humains, habituels aux primitifs animistes, ne sont plus qu'un souvenir que décèlent seulement certaines coutumes, les rites du mariage du mort célibataire, par exemple, pratiqués d'une façon effective chez divers peuples (le plus souvent avec sacrifices humains), se sont maintenus au témoignage des monuments et des peintures de vases (²). A Athènes la loutrophore, le vase du bain nuptial, n'ornait-elle pas la tombe des célibataires pour leur procurer, dans une autre vie, les joies conjugales qu'ils n'avaient pu connaître au cours de leur destinée terrestre?

Cependant, côte à côte avec l'ensevelissement, nous voyons pratiquer l'incinération qui, détruisant le corps, support de l'âme, semble aussi peu compatible avec le culte animiste, qu'avec

<sup>(1)</sup> Même croyance chez les Romains: Sub terra censebant reliquam vitam agi mortuorum (Ciceron, Tuscul. I, 16). Voir les pages capitales de Fustel de Coulanges, La Cité antique, pp. 7 et suiv.

<sup>(2)</sup> Schrader, Totenhochzeit, 1904. — Wolters, Vasen aus Menidi. (Jahrbuch der Arch. Inst., 1898, 1899.) — Müller, Nachtheit und Entölösung, pp. 25 et 81.

la croyance littérale à la résurrection de la chair. Dès lors on comprend l'opposition du sentiment populaire catholique à sa restauration.

Mais la plus frappante antinomie réside en la simultanéité de la pratique de ces rites animistes et de la croyance à un séjour des morts séparé de celui des vivants.

Cette relégation des morts n'avait cependant pas mis fin à la crainte des revenants et la Grèce avec ses stryges, ses empuses, ses sirènes (¹), n'a rien a envier à la démonologie médiévale avec ses vampires, ses succubes et ses incubes. Une grande partie de l'humanité, au XX° siècle, n'a pu encore se libérer de ces épouvantes; ne voyons-nous pas les spirites, sous prétexte de spiritualisme, en revenir aux croyances et aux pratiques de l'animisme le plus primitif?

Celles-ci ont d'ailleurs laissé des traces nombreuses dans nos cérémonies funèbres.

Dans ce domaine mystérieux de la vie future, il semble que l'intelligence humaine doive toujours marcher à tâtons. Les solutions que lui ont apportées les religions positives n'ont jamais pu dissiper entièrement les ténèbres pleines de doutes et d'épouvantes, contre lesquelles les vieilles recettes magiques lui paraissent, parfois, plus efficaces que la prière ou la résignation.

Dans les rites funéraires, la piété filiale est la complice de la superstition. Les esprits les plus libérés restent esclaves d'un conservatisme irraisonné leur faisant pratiquer respectueusement et machinalement des rites qui n'ont plus de sens pour eux et dont la signification, si elle leur était connue, répugnerait a leur intelligence et à leurs sentiments. Pour les satisfaire on doit recourir souvent à une explication symbolique tout à fait étrangère à la croyance initiale.

Il faut donc se garder de mettre toujours en rapport les rites avec les croyances de ceux qui les pratiquent. Les rites sont semblables à ces vestiges d'un état antérieur à notre race, que la nature s'est plue à conserver, bien qu'inutiles, dans notre organisme, comme pour nous empêcher de renier nos humbles origines; ce sont les liens qui nous rattachent aux couches les plus primitives de l'humanité et leur étude éclairera, bien plus que la mentalité de chaque époque, celle de l'âge où ils ont été instaurés.

<sup>(1)</sup> Cf. WEICKER, Der Seelenvogel. Leipzig, 1903.

C'est ce qui nous expliquera ce désarroi que nous signalions en commençant, désarroi qui s'accentue dans les civilisations avancées où l'on remarque les écarts les plus considérables entre les croyances de l'élite et celles de la masse.

L'on peut toujours constater, à des degrés variant selon les peuples et les époques, à côté de la religion officielle, harmonieuse, logique et bien agencée, une religion populaire qui, restant attachée aux vieilles croyances et aux vieilles pratiques, satisfait bien mieux aux besoins de la foule (1).

L'incinération a été en usage ou est encore en usage chez les peuples les plus divers.

La dispersion en est si grande qu'il est difficile d'admettre que ce rite soit la création d'un seul peuple, qui l'aurait transmis à tous les autres.

Certes, il a pu passer d'une contrée à une autre; mais sans doute les mêmes nécessités morales ont dû le faire naître spontanément en plus d'un endroit.

Les poèmes homériques ne connaissent pas d'autre rite funéraire, et les nécropoles qui sont contemporaines de leur éclosion nous le montrent pratiqué, sinon d'une façon absolue, tout au moins très généralement.

Au contraire, en ce qui concerne l'époque mycénienne, ou si l'on préfère l'âge du bronze, on constate que l'on enterrait les morts

<sup>(</sup>I) MICHEL, La Religion officielle et la religion populaire dans la Grèce ancienne. (REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE, 1908, p. 356.)

Sur le traditionalisme dans les rites funéraires, voir : Samter, Antike und moderne Totengebräuche. (Neue Jahrb. für das klass. Altertum, 1905, pp. 34 et suiv.). — Sartori, Feuer und Licht im Totengebrauche. (Zeitschr. des Vereins für Volkskunde, 1907, pp. 361 et suiv.)

On a relevé une curieuse atténuation d'un rite de sacrifice dans l'usage de faire suivre le convoi funèbre d'un chef militaire par son cheval d'armes, auquel on enlève un fer pour qu'il boite. Bien entendu, l'explication habituellement fournie de cette étrange pratique est que le noble coursier, tels les chevaux d'Hippolyte, l'œil morne maintenant et la tête baissée, semble se conformer à la triste pensée des assistants.

Il me souvient qu'aux funérailles du prince Baudouin, en 1891, on avait supprimé la boiterie artificielle du cheval comme inutile cruauté.

avec un grand soin et un grand luxe de précautions, continuant en cela les habitudes de l'époque néolithique (').

L'incinération se serait donc introduite en Grèce entre la fin de l'âge mycénien et l'époque de la création de l'épopée. Mais comme des objections ont été récemment opposées à cette manière de voir, la question mérite examen (²).

Certains archéologues ont en effet cru constater des traces d'incinération dans des tombeaux préhistoriques ou mycénieus.

C'est d'abord M. Skias (3) qui en aurait trouvé à Eleusis. Il ne pouvait s'agir en tout cas que d'emplacements de bûchers (l'ustrinum des Latins), car il n'y a que deux tombeaux certains et encore ne contiennent-ils que des restes d'enfants. Aussi a-t-on sérieusement mis en doute la valeur de la trouvaille de M. Skias (4), et l'on pense généralement que ce sont là des restes de huttes incendiées, parmi lesquels la présence de tombes d'enfants, souvent enterrés dans le sol des habitations, n'aurait, nous le verrons, rien d'anormal.

L'archéologue grec Stamatakis prétendait avoir trouvé dans un tombeau à coupole de l'Heraion, près d'Argos, des traces d'incinération (5).

Cette constatation n'avait rencontré que des incrédules, car il semblait que le tombeau avait été violé dès l'antiquité, lorsque

<sup>(&#</sup>x27;) Le sarcophage peint, d'époque minoenne, trouvé à Haghia-Triada, en Crète, reproduit une cérémonie funèbre avec sacrifices d'animaux, offrandes, parmi lesquelles une barque, libations, accompagnement musical, etc.

Paribeni, dans les Monumenti dei Lincei, 1908.

A. J. REINACH, dans la Revue archéol., 1908, II, p. 278.

<sup>(2)</sup> Voici les travaux les plus récents traitant de cette question :

Rohde, Psyché, 2° édit., 1898.

Helbig, Zu den Homerischen Bestattungsbräuche. (Sitzungsberichte der Philosophischen, Philologischen und Historischen Classe der Münch. Acad., 1900, p. 199.)

RIDGEWAY, Early age in Greece, 1901, pp. 481 et suiv.

ENGELMANN, Festschrift für Benndorf, p. 3.

DRAGENDORFF, Thera, vol. II, pp. 83 et suiv.

Poulsen, Die Dipylongraeber, 1905, pp. 1 et suiv.

ZEHETMAIER, Leichenverbrennung und Leichenbestattung im alten Hellas, 1907. Voir compte rendu par Pfuhl dans les Göttinger Gelehrtenanzeigen, 1907, p. 667.)

<sup>(3)</sup> Ephem. Archaeol., 1898, pp. 29 et suiv.

<sup>(4)</sup> Dragendorff, Thera, II, p. 85 et n. 15.

<sup>(5)</sup> Ath. Mitth., III, 277. — PERROT et CHIPIEZ, Histoire de l'art dans l'antiquité, VI, pp. 305 et suiv.

l'archéologue hollandais, W. Vollgraff, en ouvrant un tombeau à coupole, inviolé celui-là, de la nécropole d'Argos, trouva, sur une couche de charbon de bois et de cendres, les restes carbonisés de deux individus ainsi que des fragments de vases, également brûlés, appartenant au 3° et au 4° style mycénien (¹). Ici l'incinération avait été pratiquée à l'intérieur même du tombeau. Dans un autre tombeau, il y a apparence que le même rite avait été employé. M. Vollgraff pense, comme Skias, que certaines familles pratiquaient, par tradition, un rite funéraire différent de celui des autres.

Cependant, comme le tombeau contenait une fosse, il est certain qu'il n'avait pas été construit pour une incinération. Ne s'agit-il pas d'un réemploi du tombeau ou d'un de ces cas d'incinération employée comme remêde au vampirisme, coutume à laquelle nous aurons encore l'occasion de faire allusion (²)?

D'autre part, on signale (3) en Crète la découverte, par M. Xanthoulidis, d'une tombe à tholos, qui aurait contenu des corps imparfaitement incinérés. Mais en l'absence de détails précis, il est difficile de tirer argument de cette trouvaille.

Récemment, M. Dörpfeld (†), reprenant une ancienne idée de Schliemann, a prétendu que les Grecs, à l'époque mycénienne, aussi bien qu'au cours de toute l'antiquité, n'ont connu qu'un seul rite funéraire: la crémation, qui n'aurait été poussée jusqu'à l'incinération complète que lorsqu'il s'agissait de faciliter le transport des cendres dans la mère patrie (de là les expressions xaíeiv et xataxaíeiv). La destruction totale par le feu aurait donc été très rare.

Les corps auraient été desséchés ou plutôt fumés (ταριχεύειν, signifiant fumer, rôtir, serait l'équivalent de ταρχύειν (5). Iliade, VII, 85 et XVI 456), dans un but de conservation. Celle-ci aurait été

<sup>(1)</sup> Bulletin de correspondance hellénique, 1904, pp. 390 et suiv.

<sup>(2)</sup> Pashley, Travels in Crete, II, Ch. XXVI.

PERROT et CHIPIEZ, VII, p. 44.

Evans, Comptes rendus du Congrès d'Athènes, 1905, p. 166.

WINNEFELD dans DÖRPFELD, Troja, II, p. 536, croit relever un cas d'incinération dans Troie VI (mycénienne), mais le cas est très douteux.

<sup>(3)</sup> PERNIER, Ausonia, I, 1907, p. 110.

<sup>(4)</sup> Comptes rendus du Congrès archéologique d'Athènes, et Mélanges Nicole, 1905, pp. 96 et suiv.

<sup>(5)</sup> ταρχύειν ne veut dire, dans l'Iliade (M. 353 ss.), que « enterrer solennellement ». Plus tard devenu synonyme de ταριχεύειν dont le sens réel est saler,

particulièrement nécessaire dans les tombeaux à coupoles, qui restaient accessibles quelque temps après les funérailles (1).

M. Dörpfeld pense même que la position accroupie des corps qui se rencontre fréquemment dans les sépultures, serait produite par la chaleur du feu qui aurait recroquevillé les cadavres (²)!

Cette hypothèse de M. Dörpfeld, partiellement reprise par M. Zehetmaier, a eu fort peu de succès et a été refutée d'une façon définitive par M. Pfuhl (3).

Rien dans les textes anciens ou dans les résultats des fouilles ne permet de lui accorder quelque crédit.

Les cendres trouvées dans les tombes de l'acropole de Mycènes proviennent d'un sacrifice accompli lors des funérailles, et la conservation relative des corps que Schliemann aurait constatée serait la conséquence, non d'un desséchement, mais d'une sorte d'embaumement probablement obtenu en enduisant les corps de miel (4).

Si donc nous pouvons admettre que la crémation n'était pas pratiquée par les « Mycéniens », en revanche, dès l'époque des invasions doriennes, elle apparaît, sinon comme un usage général, du moins comme un rite très répandu.

Si le nouveau rite se rencontrait surtout sur le continent grec et dans les régions submergées par le courant dorien, il serait bien simple d'en conclure que les Doriens l'avaient apporté d'Europe. Mais c'est le contraire qui se produit: à Sparte, l'inhumation reste de règle; dans les colonies doriennes de Sicile, d'une part, dans les nécropoles attiques, d'autre part (Eleusis, Dipylon, etc.) (5), l'inhumation est de beaucoup plus fréquente que l'incinération.

En Asie Mineure, au contraire, nous avons la nécropole d'Assar-

préserver, sècher et, par extension, embaumer. Helbig, Épopée Homérique. p. 71.

Chez certaines peuplades congolaises on fumerait les corps et on les conserverait jusqu'à ce qu'ils entrassent en décomposition. Alors seulement ils seraient enterrés. (Ann. du Musée de Tervueren. Anthropologie, I, II Religion, p. 178.)

<sup>(1)</sup> M. Vollgraff a trouvé, dans les tombeaux d'Argos, des vases où il a cru reconnaître des désinfectants. D'ailleurs les primitifs étaient probablement beaucoup moins sensibles que nous aux mauvaises odeurs.

<sup>(2)</sup> Que parfois l'incinération ait eu lieu à l'intérieur des tombeaux. cela a été scientifiquement constaté. Cf. Engelmann, dans les Oester. Jahreshefte, VIII, pp. 32 et suiv. X, p. 117 et sa polémique avec M. Pfuhl, Ibid.

<sup>(3)</sup> Gött. Gelehrtenanz., 1907, pp. 667 et suiv.

<sup>(4)</sup> Helbig, L'épopée homérique, pp. 68-69.

<sup>(5)</sup> Dragendorff, Thera, II, pp. 85 et suiv.

lik, en Carie (1), où l'incinération est générale. De même à Théra (2). En Crète elle a presque supplanté l'inhumation.

La concordance de ces données archéologiques avec celles fournies par l'épopée tendrait à faire penser que l'incinération se serait développée dans les colonies d'Asie Mineure, avant de pénétrer dans la Grèce propre.

A Assarlik, en effet, tout révèle une introduction récente du rite : la plupart des formes des sépultures n'y sont pas appropriées. Ce sont des tombes à fosse, à sarcophage ou à chambre. Ces dernières, surmontées d'un tumulus et entourées d'un cercle de pierre, tout comme le tombeau de Patrocle (Iliade, XXIII, 255-257), rappellent encore les tombeaux à coupole. A part les ostothèques, que l'on rencontre également, toutes les tombes sont d'une contenance trop considérable pour les cendres. Elles sont évidemment l'héritage d'une époque où l'on ne brûlait pas les cadavres.

Le même phénomene se constate à Vulci (3).

D'autre part, la présence à Assarlik d'armes de fer (couteaux et pointes de lance), de fibules en bronze, peu nombreuses, prouve qu'il s'agit d'une nécropole datant de l'époque qui a immédiatement suivi l'invasion dorienne et qui pourrait parfaitement appartenir aux premiers colons grecs établis en Carie.

Dans l'épopée, où l'incinération est la pratique générale, tant chez les Grecs que chez les Troyens, plus d'un détail révèle son introduction récente: sans parler du fait d'envelopper les cendres dans un voile, coutume qui s'est d'ailleurs maintenue et qui ne s'explique que par l'habitude d'habiller les morts (4), les cendres d'Hector sont déposées dans un κάπετος recouvert de grosses pierres (5), ce qui ne peut désigner qu'une fosse allongée ayant les

<sup>(1)</sup> PATON, dans le J. H. St., VIII, 1887, pp. 66-67.

BRUECKNER, dans les Athen. Mitth., XIII, 1888, pp. 273-280 et 301.

HELBIG, dans les Nachrichten von der kön. Gesellsch. der Wiss. in Göttingen, 1896, pp. 233 et suiv.

<sup>(2)</sup> Dragendorff, Thera, II.

PFUHL, dans les Athen. Mitth., 1902.

<sup>(3)</sup> Helbig, Ueber die Nekropole von Assarlik in Karien. (Nachrichten von der rön. Gesellisch. der Wiss. in Göttingen, p. 244.)

GSELL, Nécropole de Vulci, p. 11.

<sup>(4)</sup> Voir la Loi de Julis. MICHEL. Recueil d'inscr. grecques, nº 398.

<sup>(5)</sup> Iliade, XXIV, 795-99.

HELBIG, loc. cit.

dimensions d'un corps entier. C'est donc le même phénomène qu'a Assarlik.

On peut des lors se demander quelles sont les raisons qui ont amené ce changement radical dans des habitudes où le conservatisme est de règle.

Il ne peut évidemment être question, puisqu'il s'agit d'une époque aussi lointaine, de raisons hygiéniques, totalement inconnues des primitifs, ou de raisons de répugnance vis-à-vis des horreurs de la décomposition que ressent la sensibilité moderne. Le corps d'Hector est resté dans la tente d'Achille, sous son lit, pendant douze jours. Je veux bien qu'il ait été préservé de la putréfaction par un nuage dont l'avait enveloppé Apollon (*Iliade*, XXIII, 184 et suiv.); mais les Troyens le gardent encore neuf jours avant de le livrer aux flammes (*Iliade*, XXIV, 664-684). Qu'on l'ait embaumé ou non, cela rappelle singulièrement les intolérables pratiques des Chinois, qui conservent souvent pendant des mois des cadavres dans leurs demeures ou qui déposent des cercueils le long des routes.

Pline (Histoire naturelle, VII, 187) allègue comme origine de l'incineration la crainte de profanations que les guerres et les révolutions pourraient réserver aux cadavres. C'est là une explication qui se rattache à la fois à des sentiments de piété, qui n'ont rien de primitif, et à de vieilles idées animistes. Mais la pratique même de la crémation est si contradictoire à celles-ci, qu'il faut chercher son origine ailleurs.

Une raison qui était déjà donnée dans l'antiquité à l'incénération et qui semble vouloir être remise en honneur par M. Dörpfeld et par M. Zehetmaier (Op. laud. p. 115), c'est qu'elle fournissait un moyen commode de ramener dans leur patrie les restes des guerriers tombés à l'étranger, et peut être même qu'elle aurait permis aux peuples de ne pas se séparer des cendres de leurs ancêtres durant l'époque des migrations.

Cette opinion se fonde sur une anecdote tardive rapportée par Eustathe (1) et sur un passage de l'Iliade (VII, 334 et suiv.), déjà

<sup>(</sup>¹) Comment. in Iliade, I, 52. Héraclès, lors de sa campagne contre Laomédon, avait promis de ramener à Licymnios son fils Argeios. Celui-ci tué, il le fait incinérer et rapporte ses cendres à son père.

très justement considéré par Aristarque (1) comme interpolé. Ces deux textes sont en complète contradiction avec l'ensemble de l'épopée où, comme nous l'avons dit, l'incinération est toujours pratiquée, sans qu'il y ait trace de l'envoi de cendres dans la mère patrie. M. Helbig, partant du fait que dans l'épopée il n'y a, les rites funéraires accomplis, plus trace de culte des morts, suppose que, à l'époque de la colonisation, les peuples quittant leur ancienne patrie, où ils abandonnaient les tombeaux des ancêtres, ont forcément rompu avec les anciennes croyances et leurs usages séculaires (2).

L'on a fait remarquer avec raison (3) que, si cette explication pouvait à la rigueur être bonne pour les colonies asiatiques, elle ne peut s'appliquer aux colonies siciliennes, où la crémation est loin d'être générale.

Ce qu'il y a de vrai dans l'hypothèse de M. Helbig, à savoir que le changement de rite correspond à une trapsformation des croyances, est emprunté à Erwin Rohde. Celui-ci, dans un livre memorable (4), a soutenu que la crémation avait pour but de bannir entièrement l'âme du monde des vivants et que, une sois ce résultat obtenu, les hommes délivrés de la crainte des revenants n'éprouvèrent plus le besoin de rendre un culte aux morts, devenus inoffensifs.

Il faudrait se garder de prendre cette conclusion dans un sens trop littéral, car si, dans les poèmes homériques, le culte des morts semble prendre fin dès que les rites des funérailles sont accomplis, les constatations archéologiques sont là avec tout ce que nous savons des coutumes grecques pour montrer que jamais les Grecs n'ont cessé d'apporter des offrandes aux tombeaux, qu'ils aient contenu des corps entiers ou seulement quelques cendres.

N'est-ce pas la une des preuves de cette hésitation que nous signalions au début de cette étude, hésitation qui fait que le pro-

<sup>(</sup>¹) ROHDE, Psyché, I, p. 29, nº 1. — PERROT et CHIPIEZ, VIII. Il y est fait allusion à ce que les âmes sont descendues dans l'Hadès, alors que ceci ne se produisait, au dire d'Homère, qu'après la crémation. C'est donc une preuve de plus de l'interpolation tardive.

<sup>(2)</sup> Zu den homerischen Bestattungsbräuche. (Sitzungsb. der Philos., Philol. und histor. Klasse der Münchener Akademie, 1900, p. 244.)

<sup>(3)</sup> Poulsen, Die Dipylongraber, 1905, p. 4.

<sup>(4)</sup> Psyché. Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, 2de edit., pp. 29 et suiv., 37 et suiv.

grès d'une conception religieuse n'amène jamais l'abandon complet des pratiques périmées? Les poèmes homériques ne reflètent sans doute que les idées de l'élite pour laquelle ils avaient été composés et ne dépeignent que les pratiques qui étaient en harmonie avec ces idées. L'épopée aristocratique se soucie bien peu du bas peuple et de la croyance vulgaire traditionnelle : elle nous décrit un Olympe anthropomorphique dans lequel on aurait peine à retrouver toutes les divinités grossières que l'on adorait dans les sanctuaires; elle nous donne une conception harmonique du monde, tout à fait en avance sur son temps et dans laquelle il faut faire une large part au génie poétique (¹).

Rohde n'explique donc pas suffisamment comment on en est arrivé à la crémation et comment l'usage en a pénétré dans les couches populaires.

L'incinération en cas de vampirisme, à laquelle il fait allusion, se retrouve chez beaucoup de peuples, mais jamais elle n'a dégénéré en usage général.

L'emprunt à des pays étrangers, à la Babylonie, par exemple, où la coutume était très ancienne, n'exclut cependant pas une évolution interne de la croyance qui lui aurait préparé le terrain.

De cette évolution, nous trouverons, grâce à l'ethnographie, trace chez une multitude de peuples, et nous pourrons ainsi, par analogie, en conclure pour la Grèce.

Ce qui domine, à ses origines, tout le culte funéraire, c'est la crainte du mort ou, pour employer l'expression populaire, du revenant.

Pour le primitif, la mort n'est qu'un état temporaire et acciden tel, semblable au sommeil, et elle n'abolissait pas dans l'âme les besoins et les désirs. Si ceux-ci ne sont pas satisfaits, ils se manifestent au détriment des vivants. Aussi abandonnait-on au mort tous ses biens propres, que l'on déposait à ses côtés dans la tombe, et même chez certaines peuplades lui laissait-on la pleine propriété de sa hutte, qui devenait ainsi son tombeau (²).

<sup>(1)</sup> Cf. Wilamovitz-Moellendorf dans *Die Kultur der Gegenwart*, I, VIII, pp. 9 et suiv.

<sup>(2)</sup> Au Congo les chefs Wambundu étaient enterrés dans leur Chimbèch et la partie du village entourant celui-ci était abandonnée. (Ann. du Musée de Tervueren: Ethnographie, I; Religion, II, p. 182.)

C'est la un usage qui n'est possible que dans un état de civilisation fort rudimentaire, alors que les habitations sont très primitives et les agglomérations assez peu compactes pour permettre aux vivants d'aller vivre ailleurs sans désorganiser leur existence (¹). Il était beaucoup plus commode de construire une demeure nouvelle pour le mort, un tombeau plus ou moins riche, mais où un mobilier funéraire, des sacrifices, souvent de victimes humaines destinées à tenir compagnie au défunt, et des offrandes devaient offrir à l'âme un confort relatif. Ce n'est que dans le but d'y retenir le mort, et non par piété filiale, que le tombeau, rudimentaire à ses débuts, devient de plus en plus luxueux.

Et si le mort ne veut pas y rester de bon gré, on l'y retient de force : le tombeau est enfoui dans la terre, sous un pesant tumu-lus (²) ou sous un amas de pierres où chaque passant ajoutera un caillou (³); le corps lui-même est enfermé dans un caveau solide ou dans un sarcophage, et rien n'est épargné pour lui rendre l'évasion impossible, car l'âme n'est dangereuse pour les vivants que si elle entraîne le corps avec elle.

Les herses de granit qui obturent les couloirs des grandes pyramides d'Égypte, le soin que l'on a apporté à rendre difficile l'accès de la chambre funéraire en multipliant les obstacles ne sont pas des précautions prises contre les voleurs auxquels on ne songeait guère à l'époque où la nécropole memphite s'édifiait et où elle était aisée à surveiller. Tout cela a pour but de retenir le défunt dans la demeure qu'on lui a assignée.

<sup>(1)</sup> Un passage du Minos, dialogue pseudo-platonicien, fait allusion à la coutume d'enterrer les morts à l'intérieur des habitations; sauf le cas de sépultures d'enfants assez fréquent à l'époque primitive, je ne connais qu'un exemple qui semble se rapporter à cette coutume : A Thoricos, en Attique, M. Staïs aurait trouvé, sous le sol de certaines maisons primitives, des fosses oblongues ou cylindriques où se trouvaient des jarres brisées ayant contenu des ossements. (Ephemeris Archaiologiki, 1805, p. 193, pl. 10-12).

<sup>(2)</sup> L'existence à Bornéo de sépultures aériennes, sur de hautes colonnes, prouve que le tombeau ne doit pas nécessairement être souterrain, il suffit qu'il soit difficilement accessible et qu'il soit malaisé d'en sortir.

En Afrique, certaines peupládes placent leurs morts à l'intérieur de grands arbres (de baobabs dans l'Afrique orientale).

Voir BECKER, La vie en Afrique, 1887. vol. I, p. 155.

Il y a, d'autre part, dans les églises d'Italie de nombreux exemples de tombeaux aériens.

<sup>(3)</sup> Voir Revue des études ethnographiques et sociologiques, 1908, pl. XVIII.

Une des manifestations les plus singulières de cette mentalité est la coutume d'ensevelir les morts dans une position accroupie, soit dans des tombes en pierre, soit dans des jarres, soit dans des sarcophages de dimensions restreintes, coutume répandue de par le monde entier (1).

On a donné à cet usage plusieurs interprétations (²), mais la plus mauvaise de toutes est celle qui a eu le plus de fortune, car elle était symbolique: on donne au mort la position de l'embryon dans le sein de sa mère, comme une promesse de résurrection au moment où on le dépose dans les entrailles de la terre maternelle (³). Il est bien peu probable que les primitifs et les sauvages

<sup>(1)</sup> Voir Andrée, Archiv für Anthropologie, 1907, pp. 282 et suiv.

Je me borne à donner quelques citations intéressant la Grèce :

ZEHETMAIER, Leichenverbrennung und Leichenbestattung, passim.

Cyclades, corps accroupis dans des caveaux en pierre. (Tsountas, dans les Ephemeris Archaiologiki, 1899 et R. Dussaud, dans la Revue de l'école d'anthropologie.)

Crête: corps accroupis dans des cassettes en terre cuite. (Evans, Prehistoria tombs in Crete).

Corps ensevelis dans des jarres. (RIDGEWAY, Early age in Grece, I, pp. 491 et suiv.)

Thoricos (Staïs, dans les Ephemeris Archaiologiki, 1895, p. 193.)

Musée d'Athènes (Athenische Mittheilungen, 1893, p. 134 et Perrot et Chipiez, Histoire de l'art, VII, fig. 36.)

A Yortan Kelembo, en Mysie, on a trouve des jarres en grand nombre, mais elles étaient de grande dimension et ont servi d'ossuaire.

PLINE, Hist. nat., XXXV, 160, dit que les Pythagoriciens enterraient leurs morts dans des jarres (in dolliis), sans doute par suite d'une ancienne tradition.

<sup>(2)</sup> Paresse: afin de pouvoir donner des dimensions restreintes au tombeau. Reproduction de la position assise de la plupart des primitifs; Position du sommeil.

Position embryonnaire.

<sup>(3)</sup> DIETERICH, Mutter Erde. (ARCHIV FÜR RELIGIONSWISSENSCHAFT, VIII, p. 28). Ce n'est pas là une conception primitive mais bien des idées orphiques, qui ont amené leurs zelateurs à abandonner la crémation pour l'inhumation.

— J. HARRISSON, Prolegomena to the study of the Greek religion, p. 510.

Dans ce même article, Dieterich voulait reconnaître sur la célèbre coupe du British Museum (White Athenian Vises in the British Museum, pl. XVI) avec la lègende de Glaukos, ramene à la vie par le devin Polyeidès, la représentation d'un mort dans la position accroupie. (Cf. Zingerlé, Arch. Epigr. Mitth. in Ester, 1894, p. 120 et Wosinsky, Congrès des catholiques, 1891, division: Anthropologie, p. 172). — La scène se passe, en effet, dans l'intérieur du tombeau, d'un tumulus et non d'un tombeau à coupole, comme le veut M. Zehet-Maier, loc. cit., p. 79. I. Car on ne voit pas bien un peintre de vase faisant de

aient jamais pu se douter de la position de l'embryon que le progrès des sciences anatomiques a seul pu révéler (1).

Or, on a constaté que, pour arriver à donner au cadavre la posture accroupie, on était le plus souvent obligé de lui briser les membres déja rigides. Chez les Péruviens le corps est ficelé comme une bourriche avant d'être introduit dans la jarre. En Mésopotamie (²), le corps replié était placé dans la partie inférieure d'une jarre sur laquelle on adaptait alors la seconde moitié qui y était soudée et des lors le vase ne faisait plus qu'un et l'on n'aurait pu en extraire le cadavre sans le briser.

Ces exemples montrent qu'il ne s'agit pas d'idées symboliques, mais bien de précautions très positives, destinées à paralyser les mouvements du mort.

Il y a mieux: au Groenland, par exemple, on ligotte déjà les mourants. Ailleurs on leur lie les orteils pour rendre la marche impossible. Parfois on bouche ou l'on coud toutes les ouvertures du corps (3).

Mais toutes ces précautions pouvaient être rendues vaines, entre autres par la destruction du tombeau : le mort pouvait alors revenir. Il fallait redoubler de soins et lui rendre le retour dans sa demeure aussi difficile que l'évasion du tombeau. Et pour cela l'on use de nombreux subterfuges. Chez certains sauvages le mourant est transporté hors de sa demeure, parfois arraché à sa couche avec une atroce brutalité et littéralement jeté à la porte! N'avonsnous pas vu dernièrement qu'il n'est pas permis à l'empereur de Chine de mourir dans son lit? Il doit être revêtu de vêtements spéciaux et être transporté dans la chambre mortuaire. Il faut

l'archéologie et allant donner au fils de Minos un tombeau dans le genre du trésor d'Atrée, dont on ne soupconnaît peut-être pas au V° siècle le rôle funéraire. Or, Glaucos qui est accroupi sur ses talons, enveloppé dans son manteau, n'est pas représenté à l'état de cadavre. Il aurait eu les yeux fermés comme sur les loutrophores avec représentation de l'exposition du mort (prothèsis) et sur bien d'autres représentations de cadavres sur les vases du milieu du V° siècle.

D'autre part, les morts étaient souvent représentés avec toutes les apparences de la vie, par exemple sur les lécythes blancs avec scènes de mise au tombeau par Hypnos et Thanatos ou sur ceux où le mort est assis sur les degrés de la stèle.

<sup>(1)</sup> Voir Van Gennep, dans la Revue des études ethnographiques, I, p. 119.

<sup>(2)</sup> RAWLINSON, dans l'Arch. fourn., LII, p. 378.

<sup>(3)</sup> Faut-il rappeler la coutume sauvage si répandue de la mutilation du cadavre d'un ennemi pour le mettre hors d'état de nuire?

donc éviter que la séparation de l'âme et du corps ne se fasse dans un endroit familier, dont l'âme pourrait aisément garder le souvenir et où elle serait tentée de revenir (1).

La pieuse coutume de fermer les yeux du décédé, de lui voiler la face, n'a peut-être pas d'autre origine.

Lors des funérailles, le mort est toujours emporté les pieds devant et maintes fois par une sortie qui n'est pas la porte habituelle : par la fenêtre ou par un guichet muré en temps ordinaire, que l'on rencontre encore dans certaines contrées de l'Allemagne sous le nom de *Totenthüre*.

Ce serait sortir des limites de notre sujet que de nous étendre plus longuement sur le détail de ces mesures de défense; mais il faudra nous arrêter encore un instant à celles que M. Frazer a jadis groupées sous les dénominations pittoresques de barrière de feu et de barrière d'eau (²).

La barrière de feu, ce sont les feux et, plus tard, les torches agitées, les cierges allumés auprès du cadavre, les feux allumés sur la tombe, ceux que doivent franchir d'un bond les personnes qui reviennent d'un enterrement (à Rome, suivant Festus, per igne et aqua) ou même en Chine, les magistrats qui ont été constater un décès (³). C'est encore de nos jours l'ardente muraille de cierges que dans les funérailles catholiques on dresse autour du catafalque (⁴).

<sup>(1)</sup> Chez les Romains le moribond était déposé sur le sol. (MAU, Pauly-Wissowa Realencyclopedie, III, 1, 347). — Cette coutume, qui semble être une atténuation du rite primitif cité plus haut, se retrouve chez un grand nombre de peuples. Voir Samter, Antile und moderne Totengebraüche. (Neue Jahrb. Für das Klass. Alterth., 1905, pp. 36 et suiv.)

Cependant, jusqu'à preuve du contraire fournie par des exemples grecs, je me refuse à admettre que, dans l'Alceste d'Euripide, le fait d'amener la mourante sur la scène se rattacherait à l'ancien rite. C'était là une nécessité de la mise en scène, qui ne permettait pas de représenter l'intérieur du palais.

<sup>(2)</sup> On certain burial customs. (JOURNAL OF THE ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE, 1885, pp. 76 et suiv.)

<sup>(3)</sup> DE GROOT, Religions systems of China, I, p. 282.

<sup>(4)</sup> Il serait séduisant de rattacher également à cet ordre d'idées l'offrande des services funèbres (Cf. Goblet d'Alviella, Revue de l'Université de Bruxelles, II, p. 653, n. 4.)

Le P. Delehaye a bien voulu me faire remarquer que l'offrande avec bougies allumées faisant partie intégrante de la messe pontificale, qui est la messe type, n'a sans doute aucun caractère particulièrement funéraire et que ce n'est peut-être que la disposition des lieux qui fait qu'elle circule autour du catafalque.

Voir pour l'emploi du feu: SARTORI, Feuer und Licht im Tatengebrauche.

Toutes les idées de purification, qui s'attachent au feu, viennent de conceptions semblables : le feu écarte le danger.

Et la souillure que donne le cadavre n'est, en fait, qu'un danger très matériel qui s'attache aux personnes et aux choses qui ont été en contact avec le mort, et l'on aurait tort d'y chercher, au début, aucune idée morale.

Le feu était également très propre à écarter les esprits qu'attiraient les lieux mortuaires et les cérémonies funèbres, et ainsi la peur des revenants se décuplait en son imprécision.

Aussi n'est-ce pas contre le mort seul que l'on prend des précautions. Tel, par exemple, le bruit que l'on fait aux funérailles, qui va de la musique forcenée des Nègres aux sonneries des cloches et aux feux de salves de nos enterrements (1).

L'eau semblait également un excellent épouvantail et, avant d'être lustrale, elle fut simplement apotropaïque.

C'est dans ce but que, en Grèce, lors de la πρόθεσις, l'on déposait un baquet d'eau à la porte de la maison mortuaire et que cette eau venait de la maison voisine, car ainsi le mort ne pouvait avoir eu aucun contact avec elle. Les Chinois agissent de même.

La barrière d'eau se manifeste sous des formes aussi variées que la barrière de feu : aspersions du mort, des assistants, de la route suivie par le cortège funèbre, cours d'eau que les assistants doivent franchir, ou dans lequel ils doivent aller se baigner au retour de la cérémonie.

Faut-il rappeler qu'une coutume assez répandue, pour laquelle on peut invoquer et l'enterrement d'Alaric dans le Busento et des exemples bien connus des ethnographes (²), fait détourner momen-

<sup>(</sup>ZEITSCHR. DES VEREINS FÜR VOLKSKUNDE, 1907, p. 361.) — TYLOR, Primitive culture, passim.

Une des coutumes les plus typiques est celle constatée chez les Cafres (FRAZER, Op. laud., p. 85), où, en cas de décès du mari, la veuve doit se tenir pendant un mois auprès d'un feu allumé, qui a évidemment pour but d'empêcher le retour du défunt.

Hugo, avec sa divination de poète, fait dire à Booz, dans la Légende des siècles :

<sup>« . .</sup> Nous sommes encore tout mêlés l'un à l'autre, Elle à demi vivante et moi mort à demi ... »

<sup>(1)</sup> En Grèce, de nos jours, lors de la procession funèbre du soir du Vendredi saint, l'έπιτάφιον, ce ne sont que pétards et coups de feu destinés à écarter les mauvais esprits (βρυκόλακες.)

<sup>(2)</sup> Cf. par exemple Delhaise, Notes ethnographiques sur quelques peuplades du Tanganika, 1905, p. 20.

tanément le cours d'une rivière afin de pouvoir creuser la fosse dans son lit.

L'on pensait donc que l'eau était désagréable à l'âme ou, tout au moins, constituait un obstacle qu'elle ne pouvait franchir. C'est, en effet, ce qui apparaît dans les croyances sur le voyage funèbre et l'autre monde dont nous parlerons plus bas.

D'ailleurs l'eau, comme le feu, constitue aussi un obstacle pour les vivants, et si l'on croyait que le mort conservait tous les besoins du vivant, il était juste que son activité aussi fût soumise aux mêmes restrictions.

C'est sur ces données que l'imagination du primitif travaille, et les quelques exemples cités suffiront à indiquer le sens dans lequel se dirigera son activité préventive.

On sait où en sont venus les Égyptiens avec leur logique patiente et têtue (¹). Toutes les ressources que la magie a pu leur fournir, ils en ont usé pour retenir le mort dans sa demeure d'éternité et pour se faciliter à eux-mêmes les sacrifices et les offrandes nécessaires, mais onéreuses, que comportait le culte.

Il semblait désormais que la tranquillité des vivants fût assurée et dans des conditions favorables au défunt, auquel on procurait une existence confortable.

Cependant, à une époque très ancienne, on voit apparaître des rites nouveaux, qui, se superposant et s'amalgamant aux anciens, témoignent d'une singulière progression de la croyance. C'est à la fois une déduction et un calcul répondant à un désir impérieux, bien plus celui d'ètre à jamais débarrassé du mort que de celui d'améliorer sa condition.

Ce désir on finit par le prendre pour une réalité, et ainsi se développa et se précisa la croyance à un séjour des morts séparé de celui des vivants.

Les dieux qui avaient régné sur l'Égypte n'étaient-ils pas morts eux aussi? Ce fut là le point de départ, et c'est la légende d'Osiris qui fit faire le plus de progrès à l'idée.

<sup>(1)</sup> On trouvera un bon exposé d'ensemble des coutumes funéraires à l'époque de l'ancien empire dans CAPART, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, 1907, pp. 13 et suiv.

Osiris mort, momifié par Anubis, ne peut être éternellement condamné à mener, accouplé, dans un caveau obscur, à une momie immobile, une vie incolore et monotone. Ranimé par des cérémonies magiques, il mêne une existence digne de son rang dans un nouveau royaume conçu à l'image des royaumes terrestres.

Ses fidèles peuvent aspirer à l'y aller rejoindre en devenant ses serviteurs, grâce à un rituel semblable à celui dont on avait usé envers lui et à divers moyens magiques (¹).

Déja dans les textes funéraires des pyramides l'on trouve des traces de la croyance osirienne. Au début, les rois seuls sont appelés à en bénéficier. Elle resta toujours, semble-t-il, l'apanage d'une élite, de ceux qui seuls comptaient dans la société humaine et qui seuls devaient compter dans la société divine. Mais, cependant, le nombre des morts qui s'achemineront vers le funèbre séjour augmentera continuellement.

Osiris étant divinité du Delta, son premier royaume s'y trouve localisé. Ce furent d'abord les cimetières de Busiris et de Mendès, qui se cachaient au milieu des marais. C'était la prairie des souchets, la prairie du repos, où des barques amenaient les morts en un dernier voyage.

Mais bientôt ce séjour trop rapproché du monde des vivants se déplaça, « quand on connut mieux la nature du pays où il se trouvait et la géographie des contrées environnantes. Il franchit les mers, s'arrêta peut-être sur la côte phénicienne, puis s'èleva au ciel, dans la voie lactée, entre le nord et l'est, mais plus au nord qu'à l'est (²) ».

Il y avait d'autres royaumes des morts, — comme il y avait d'autres dieux morts, — ceux de Sokaris et de Khontamenit, le dieu d'Abydos, royaumes sombres et mornes situés au delà de la montagne d'Occident, la chaîne lybique, dans les flancs ou au bord de laquelle on allait, presque sans exception, enfouir les cadavres.

Des raisons politiques et religieuses firent qu'Osiris finit par absorber en lui tous les autres dieux des morts, et son royaume se confond avec les leurs. Il en résulte une confusion dans laquelle nous n'aurons pas la prétention de vouloir mettre plus d'ordre que les Égyptiens n'en mettaient eux-mêmes.

<sup>(1)</sup> CAPART, A propos des statuettes de Meunier. (Congrès d'Histoire des reli-Gions d'Oxford, 1908, p. 202.)

<sup>(\*)</sup> MASPERO, Histotre ancienne des peuples de l'Orient classique, I, pp. 180 et suiv.

Contentons-nous de remarquer que lorsque Osiris eut remplacé Khontamentit comme dieu d'Abydos (¹), c'est cette localité qui est le point de départ du funèbre voyage. Le mort est censé y avoir été amené en barque (on en déposait des modèles dans les tombes), et plus tard, lorsque les idées osiriennes se furent confondues avec les idées solaires (le soleil ne semblait-il pas mourir tous les soirs?), c'est dans la barque même du soleil qu'il entreprenait le suprême voyage.

Au delà de la montagne d'Occident, par les sables et les mers, le chemin se prolongeait plein d'embûches. L'impérieux désir que l'on avait de rendre au mort le retour impossible avait fait multiplier ces obstacles. On lui fournissait d'ailleurs les moyens magiques pour les franchir, consignés dans un véritable guide de géographie infernale, le Livre des morts, que l'on déposait aux côtés de la momie. Mais cette clef n'ouvrait les portes que dans un sens et n'était de nul secours pour un retour en arrière.

En Chaldée, nous pouvons constater une évolution semblable de la croyance (²). Les notions sur la vie future restent obscures. A l'origine on semble ne s'être soucié des morts que pour s'en débarrasser le plus vite possible. Les sépultures sont pauvres, celles des rois seules ont quelque importance; de simples jarres, des petits réduits ronds ou ovales, où les morts sont déposés sur des nattes. Tout cela n'est pas en rapport avec le développement contemporain de la civilisation.

A Babylone, il semble que les morts soient enterrés dans les murs d'anciens palais ou sous les demeures des vivants. La crémation apparaît aussi à côté de l'inhumation dès une époque très ancienne, à Nippour par exemple, où l'on entasse les cendres jusqu'à former un tertre énorme autour du temple du dieu (3).

Tandis qu'à l'origine les âmes sont censées vivre dans les tombeaux, plus tard elles sont exilées dans une contrée ténébreuse, l'Aralou, qui est située sous la terre. C'est le pays sans retour, la

<sup>(1)</sup> Voir ÉD. MEYER apud CAPART, Bulletin des religions de l'Égypte, 1905, p. 115.

<sup>(2)</sup> MASPERO, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, I, pp. 680 et suiv.

<sup>(3)</sup> HILPRECHT, Explorations in Bible Lands, p. 466 « un lieu de résidence pour les dieux, un centre d'adoration pour l'homme, un cimetière pour les morts ».

maison des ténèbres (¹). Mais avec cette facilité avec laquelle le séjour des morts se déplace, il est bientôt situé aux confins orientaux ou septentrionaux de l'univers. C'est de nouveau le développement de l'horizon géographique qui l'éloigne. Une *rivière* y conduit et le sépare de la terre ensoleillée. Sept hautes murailles l'entourent et sept portes sont à franchir; on sait, par la légende d'Istar, dans quelles conditions.

Et plus tard encore on croira à l'existence d'une île fertile, qui sera le séjour des bons. Et cette île s'éloignera tant du monde des vivants qu'elle finira par se confondre avec le séjour des dieux.

Il semble que chez les Grecs les idées sur l'autre monde aient passé par de semblables étapes (²). L'Hades, — le plus souvent confondu avec le Tartare, séjour des Titans vaincus, — vaste caverne qui s'étend sous la terre, ressemble beaucoup à l'Aralou babylonien, et il est tout naturel que telle ait été la première conception du séjour des morts que l'on emprisonnait dans le sol.

Sans doute les idées sémitiques ont-elles pu y avoir, par suite de la colonisation ionienne de l'Asie Mineure, quelque part (3).

A leur tour, après l'établissement des Grecs dans le Delta, sinon dès l'époque minoenne, les croyances égyptiennes eurent quelque influence sur l'imagination hellénique.

En tout cas, leur rôle dans le développement des mystères d'Eleusis, où la géographie infernale jouait un si grand rôle, est probable (4).

Il ne faudrait cependant rien exagérer. Dans le désordre des traditions sur l'autre monde, dans lequel les poètes se sont atta-

<sup>(1)</sup> La descente aux enfers d'Istar. Voir JEREMIAS dans ROSCHER, Lexicon de Mythologie, vol. III, p. 258.

<sup>(2)</sup> Voir GRUPPE, Griechische Mythologie und Religionsgeschichte, pp. 399 et suiv., où est réunie toute la bibliographie.

<sup>(3)</sup> Les influences mésopotamiennes ont dû être très sensibles en Asie Mineure sans doute dès l'époque minoenne. Ne les reconnaît-on pas dès l'aurore de la sculpture ionienne? Voir POTTIER, Le problème de l'art dorien. (BIBL. DE VULGARISATION DU MUSÉE GUIMET, XXVIII, 1908, pp. 50 et suiv.)

<sup>(4)</sup> Voir l'excellent résumé de toute la question dans Goblet d'Alviella, *Eleusinia*, 1903.

chés a mettre un peu d'harmonie, on distingue beaucoup d'éléments autochtones : ils ont pu naître aussi bien chez les habitants primitifs du bassin de la mer Egée que chez tous autres sauvages.

Ainsi, de très bonne heure on avait pu arriver à la conception que l'âme délaissait le tombeau et, puisqu'on lui avait barré le chemin du monde des vivants, il fallait bien qu'il y eût un monde des morts où elle pouvait se rendre.

Cette hypothèse, très favorable aux survivants, l'observation directe avait pu la suggérer : si lors de l'ouverture d'une sépulture la décomposition avait fait son œuvre et s'il ne restait plus du mort que quelques ossements tombant en poussière, c'est que l'âme était partie pour un autre monde ('). La coutume en était venue de l'enterrement dit à deux degrés : les ossements décharnés étaient rassemblés dans des ossuaires. Dès lors on n'avait plus à s'en préoccuper autrement et l'on était ainsi débarrassé du souci du culte des morts. On a cru constater cet usage dans les pays scandinaves des l'âge de la pierre (2); mais dans le bassin de la mer Egée les exemples en sont indiscutables : à Yortan Kelembo (Mysie), des la fin de la période néolithique (3), on a trouvé des ossements rassemblés dans de grandes jarres pêle-mêle avec du mobilier funéraire. Il s'agit donc sans doute d'inhumations au second degré. A Paléokastro, en Crète, d'autre part, il y a de grands ossuaires, datant du début de l'époque minoenne, où les os sont soigneusement rangés (4), les crânes bien mis en évidence (5).

La croyance à un séjour des morts une fois existante, l'imagination la fait progresser. Il s'agit de localiser ce séjour, d'en préciser l'image, et il s'agira surtout d'y conduire les âmes et de les empêcher d'en revenir.

<sup>(1)</sup> POULSEN, Die Dipylongraeber, pp. 6 et suiv.

<sup>(2)</sup> Cela a été contesté par SOPHUS MÜLLER, Nordische Alterthümer, I, pp. 102 et suiv. L'usage est cependant universellement répandu et a laissé des traces en Europe, jusque de nos jours, dans l'existence d'ossuaires. Les journaux ont rapportérécemment la macabre histoire du cadavre du peintre Yan d'Argent, exhumé et décapité par son fils huit ans après sa mort, conformément aux dernières volontés du défunt et à une coutume familiale.

<sup>(3)</sup> COLLIGNON, dans les Comptes rendus Acad. Inscr., 1901, pp. 810 et suiv.

<sup>(4)</sup> Fournal of Hellenic Studies, XXII, pp. 386 et suiv.

<sup>(5)</sup> Comme dans certains ossuaires actuels. A Halstatt, dans le Salzkammergut, l'on inscrit sur le crâne le nom du défunt, avec la date de sa mort, et on l'enjolive de guirlandes peintes, du goût le plus bizarre.

Le premier problème posé est donc celui du voyage. Certes l'âme pouvait pénétrer dans le séjour souterrain par les mille cavernes et gouffres qui minent l'écorce terrestre et qui, dans le sol calcaire de la Grèce, sont plus fréquents que partout ailleurs. Bien de ces entrées des enfers restèrent lieux de culte aussi longtemps que dura le paganisme et continuent encore à être hantées par les démons et les spectres. Mais le vrai voyage pour les Grecs restait le voyage par mer. Il mettait entre les vivants et le séjour des morts une barrière d'eau plus infranchissable que la terre aux mille issues, puisqu'il aurait fallu un bateau pour la traverser. Les morts n'en trouvaient guère dans l'autre monde. Dès lors les âmes s'en vont « au delà du fleuve Océan et de la Roche blanche (¹); elles passent les portes du Soleil et le peuple des Songes et elles parviennent promptement dans la prairie des asphodèles où habitent les âmes, images des trépassés » (Odyssée, XXIV, 11 et suiv.).

C'était en somme au bout du monde, comme pour les Égyptiens et les Babyloniens, et nous assistons ainsi au recul du séjour des morts vers l'occident où s'abîmait le soleil, dans la direction où les Grecs avaient atteint l'océan, qui leur semblait la limite extrême de la terre. Certes, il y avait là des abîmes qui communiquaient avec les enfers (c'est par la qu'y pénétra Ulysse); mais il y avait sans doute aussi des îles, ces îles fortunées où Kronos régnait sur les héros et où l'imagination des poètes, Hésiode, le premier, se plut à conduire les morts (²), lorsque les idées sur la vie future eurent adouci les brutales conceptions primitives et que la crainte eut cédé un peu la place à la piété.

L'idée d'un voyage par eau des âmes, s'il n'a pas pris chez les Grecs la forme matérielle que lui donnérent les Égyptiens en déposant des barques dans la tombe (3), justifie certains emplois de l'eau dans les usages funèbres, et a sans doute inspiré ces

<sup>(1)</sup> Le rocher de Leucade. Sur la signification funèbre du saut de Leucade voir DIETERICH, Nekyia, p. 27.

<sup>(\*)</sup> Voir la toujours classique Civilisation primitive de Tylor, II, pp. 81 et suiv., et DIETERICH, Nekyia, pour l'influence des idées solaires sur la conception du monde des morts.

<sup>(3)</sup> Rappelons cependant le passage de l'Achéron dans la barque de Charon, pour lequel on déposait une obole dans la bouche du mort. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans diverses contrées. De même la nourriture déposée dans le tombeau, ne doit souvent être considérée que comme un viatique pour la durée du voyage.

stèles grecques sur lesquelles on voit un homme affligé assis sur un rocher dominant la mer où mouille un navire (1).

On peut sans doute déja y trouver en germe le sens symbolique qu'aura sur les sarcophages romains la représentation du bateau qui amène Eros et Psyché.

Et l'on songe aux vers désenchantés de Baudelaire :

O mort, grand capitaine, il est temps, levons l'ancre.....

qui, peut-être, s'était souvenu de la baie des Trépassés, au Finistère, où, dans les temps anciens, s'embarquaient les âmes pour la grande île de l'Océan (\*).

En voilà assez pour nous permettre de constater qu'il importait avant tout aux Grecs, autant qu'aux autres peuples, de mettre la plus grande distance possible entre eux et les morts. Toutes leurs idées sur l'autre monde tournent autour de ce désir, et cela apparaît très brutalement et dans les rites funéraires et dans les diverses descriptions des enfers que nous ont laissées les poètes.

Dans Homère, les enfers ne sont qu'un lieu de relégation, sans joie et sans lumière, où les âmes mènent une vie incolore et sans but, de bannis et d'exilés. Rohde a parfaitement reconnu que la crémation consommait cet exil en empêchant le retour de l'âme.

Le feu était une barrière excellente, que l'on retrouve, à côté de l'eau, dans les fleuves encerclant les enfers mythiques, où de vieilles croyances se mêlent aux imaginations des poètes. Livrer le corps à la flamme n'était-ce pas à la fois détruire le support du revenant et faciliter le voyage funèbre, que l'on croyait accompli lorsque la décomposition avait fait son œuvre (3)? La décomposition était alors instantanée.

La signification réelle de la crémation a dû rapidement se perdre grâce à l'évolution des idées sur l'autre monde et au développement des sentiments de piété.

<sup>(1)</sup> USENER, de Carmine quodam. Phoceico. p. 41.

MICHAELIS. dans l'Archeol. Zeitung, XXIX (1872), pp. 142 et suiv.

DIETERICH, Nekyia, p. 28.3.

WEICKER, Seelenvogel, p. 11, se demande plutôt si ce ne sont pas des stèles de naufragés.

<sup>(2)</sup> Voir les traditions rapportées par Procope, De bello Gothico, IV, 20, et leur commentaire dans Tylor, loc. cit.

<sup>(3)</sup> Poulsen, loc. cit.

Dans la Grèce classique, on semble avoir indifféremment brûlé ou enterré les morts selon les préférences individuelles ou les circonstances. Il n'y a pas jusque dans le langage où cette confusion ne se constate. M. Alphonse Willems a attiré mon attention sur le fait que dans Alceste, Admède parle, au vers 365, du cercueil de cèdre (ἐν κέδροις) dans lequel il voudrait s'étendre aux côtés de sa compagne alors qu'au vers 740 il dit : déposons le cadavre sur le bûcher (στείγωμεν . ὡς ἄν ἐν πυρᾶ θῶμεν νεκρὸν). C'est là un curieux exemple de l'imprécision qui frappe tout ce qui touche à la mort et à la vie future.

Il n'est peut-être pas inutile d'apporter une preuve nouvelle à l'appui de celles qui ont été données principalement par Rohde et Poulsen, puisqu'un archéologue de la valeur de M. Dragendorff conteste qu'il y ait un rapport entre l'introduction de la crémation et les idées sur la vie future.

Et cette preuve, je la tirerai du fait que, pas plus chez les Grecs que chez les autres peuples, les enfants en bas âge n'étaient incinérés.

C'est ce qu'on constate dans les deux seules nécropoles grecques où la crémation est générale, à Assarlik en Carie et à Thèra, où les seuls corps non incinérés sont ceux de petits enfants que l'on déposait dans des urnes. De même ailleurs (¹), et pour Rome deux textes attestent la coutume. Pline (Hist. nat., VII, 76) dit que l'on n'incinère pas les enfants avant l'apparition de la dentition, qui se produit environ au septième mois, et Juvenal (Sat., XV, 139 et suiv.) parle des enfants trop petits pour la flamme du bûcher (infans et minor igne rogi) (²).

<sup>(1)</sup> Dragendorff, Thera, II, p. 83, cite entre autres Megara-Hyblaia en Sicile (Orsi Monum. ant., I, 771 et suiv.), et Carthage. (Rev. arch., 1889, I, 166).

<sup>(2)</sup> Les lexiques de RICH et de FORCELLINI donnent le mot Subgrundarium d'après FULGENTIUS PLACIADES (Expositio sermonum antiquorum ap. Mythogr. latinos ed MUNCKER, p. 171): « Suggrundaria: antiqui dicebant sepulchra infantium qui necdum XL. dies implessent, quia nec busta dici poterant: nec tanta » cadaveris immanitas, qua locus tumesceret. Unde Rutilius Geminus in Astyanacte ait: Melius suggrundarium misero quæreres quam sepulchrum ».

MORCELLI (de stylo inscript. roman, I, p. 186), dit à ce propos : « Credo quod » ut hirundini nidus, ita exiguo pueri corpusculo subter subgrundas (corniche » en saillie) loculus esse possit. » Une inscription funéraire (MAFFEI, 4482, et MURATORI, 1755.2) dit: « Protectum ante ollaria sua impensa fec. D. M. »

L'expression est peut-être tout simplement metaphorique, ou bien employaiton une tuile de gouttière (grunda) pour recouvrir les corps minuscules de nouveau-nés. On connaît en Grèce de tombeaux d'adultes faits de tuiles.

N'est-il pas curieux de constater que les Hindous ne brûlent pas non plus les corps des enfants morts au-dessous de deux ans (1)?

Avant de nous demander la raison de ce traitement spécial, constatons qu'aux époques où la crémation est inconnue et chez les peuples qui n'en usent pas, les enfants nouveau-nés ne sont pas non plus inhumés avec les mêmes soins que les adultes.

On rencontre plus d'une fois en Grèce, à l'époque préhistorique, dans des ruines d'habitations ou à l'intérieur d'agglomérations, des urnes contenant des ossements de fœtus (?) ou d'enfants en bas âge. C'est le cas à Troie (²) ainsi qu'à Eleusis, où deux tombeaux d'enfants se sont rencontrés parmi des ruines qui semblent être celles d'habitations (³). On peut encore citer l'acropole d'Athènes et des maisons de Mycènes (¹).

On pourrait trouver des exemples de la même coutume chez d'autres peuples et de nos jours encore en Afrique (5).

Donc, ou bien on enterre les enfants dans le sol des habitations, ou bien on les enterre alors que la coutume est d'incinérer les adultes. Dans les deux cas, ce sont des traitements désuets, remplacés par des méthodes plus perfectionnées et que l'on estimait plus efficaces.

Une ancienne tradition chinoise révèle des pratiques analogues, et le parallèle est trop frappant pour que nous ne le produisions pas (6): « Du temps de Yiu-yü (c'est-a-dire de l'empereur Shun, qui aurait vécu au XXIIIe siècle avant J.-C.), l'on usait de cercueils en poterie; sous les souverains de Hia (XXIIe-XVIIIe siècle avant J.-C.),

<sup>(1)</sup> RIDGEWAY, Early age in Greece, p. 532.

<sup>(2)</sup> DÖRPFELD, Troja und Ilion, pp. 535 et suiv.

Couche I (néolithique). Un fœtus de six mois dans une urne à trois pieds. (Le vase contenait aussi de la cendre, mais rien ne prouve qu'elles provenaient d'une incinération).

Couches III et IV. Trois cas.

Couche VI (mycénienne). Deux enfants en bas âge dans une urne, et dans une autre urne peut-être des restes d'incinération (?)

Les enfants seuls semblent donc avoir été enterrés en pleine agglomération.

<sup>(3)</sup> S'il s'agissait, comme le pense M. Skias, des vestiges d'une nécropole à incinération, l'exemple serait tout aussi probant.

<sup>(4)</sup> DRAGENDORFF, Thera, II, p. 85, no 15.

<sup>(5)</sup> Chez les Bangala, les enfants ont souvent leur tombeau dans la case de leurs parents. Coquilhat ap. Van Overbergh, Les Bangala, p. 248.

<sup>(6)</sup> DE GROOT, Religious system of China, I, p. 282. Note communiquee par M. Capart.

l'on bâtissait des voûtes de briques au-dessus de cercueils de même style.

» Les gens sous la dynastie Yin (XVIIIe-XIIe siècle avant J.-C.) usaient de cercueils et de caveaux funéraires en bois et ceux de la maison de Cheu (XIIe-IIIe siècle avant J.-C.) déposaient dans le tombeau les rideaux latéraux du catafalque et le shah (sorte d'écran en usage dans les funérailles). A l'époque de la dynastie de Chen, on enterrait ceux qui mouraient entre 16 et 19 ans dans les cercueils de bois et les caveaux de l'époque de Yin. Ceux qui mouraient entre 12 et 16 ans et 8 et 12 ans, étaient enterrés sous les voûtes de briques de la dynastie Hia, et ceux qui mouraient durant l'enfance, pour lesquels on ne porte pas le deuil, dans les cercueils de poterie de l'époque de Yiu-yü. »

Si l'on rapproche cette gradation de l'usage grec et si l'on constate l'absence de deuil, du deuil qui n'est sans doute qu'un moyen de se déguiser vis-à-vis du mort en prenant le contre-pied du costume habituel (¹), on en déduira qu'en Chine on ne sentait pas la nécessité, pas plus qu'en Grèce, pas plus qu'ailleurs, de prendre, lors de la mort de petits enfants, les mêmes précautions que lors du décès d'adultes. Et puisque ces précautions n'étaient originairement dictées que par la crainte qu'inspiraient les morts, cela était logique. Qu'avait-on à redouter de l'âme d'un enfant vagissant? Elle n'avait joué aucun rôle dans la société humaine (²). Quels désirs et quels besoins pouvait-elle avoir à satisfaire, elle qui avait à peine vécu une vie chétive et éphémère? Elle n'avait connu que la faim que, livrée à elle-même, elle serait incapable d'apaiser.

Ce n'était la qu'une âmelette que l'on pouvait, sans péril pour les vivants, laisser voleter autour de leurs demeures (3).

Chez certains peuples qui croient la réincarnation possible, la proximité des âmes enfantines est même considérée comme très désirable, car elles auront ainsi l'occasion de remplir plus complètement une nouvelle destinée.

L'exemple des Indiens de l'Amérique du Nord, enterrant les

<sup>(1)</sup> FRAZER, dans le Journ. of anthropol. Soc., 1885, p. 98.

<sup>(2)</sup> Mgr. Le Roy, La religion des primitifs (Nègres et Bantous), p. 147. Les enfants morts en bas âge, pas plus que les esclaves qui sont des êtres isolés, sans famille, n'ont droit à des honneurs funéraires.

<sup>(3)</sup> Pour certains peuples les petits enfants n'ont pas une âme indépendante de celle de leurs parents. . . .

Cf. CHAMBERLAIN, The Child and Childhood in folk-thought, pp. 156 et suiv.

petits enfants le long des routes, de façon que leur âme pût s'introduire dans le corps des femmes et renaître à nouveau, est connu (1). Des faits semblables sont signalés au Congo (2).

Nous ne pouvons chercher de ce côté l'explication des usages constatés en Grèce, car il ne semble pas que les idées sur la transmigration y aient jamais été croyance populaire.

La transmigration et la métempsychose sont des idées exclusivement pythagoriciennes, dont on doit peut-être rechercher l'origine dans l'Inde, où elles sont antérieures au bouddhisme, et non en Egypte, en dépit des affirmations d'Hérodote (3). Platon a plus tard repris et amplifié ces croyances.

Il semble donc bien, comme nous le disions plus haut, qu'on n'éprouvait pas le besoin de bannir les âmes des enfants du monde des vivants, comme on le faisait pour les âmes adultes en brûlant les cadavres.

Les âmes enfantines n'allaient donc pas dans les enfers, et ce qui prouve que cela a dû être la croyance originaire, c'est que, sous la gangue épaisse qu'ont déposée autour de celle-ci l'imagination des poètes et les spéculations des philosophes, on en retrouve quelques vestiges. Platon, dans la *République*, fait dépeindre à Socrate les peines et les récompenses de l'autre monde et il ajoute : « Quant à ceux récemment nés et n'ayant vécu qu'un court espace de temps, il dit encore autre chose qui n'est pas digne de mémoire (4) ». Il s'agit évidemment d'une tradition populaire qui n'a plus aucun sens pour le philosophe.

Virgile enfin, dans sa descente aux enfers, décrit les gémisse-

<sup>(1)</sup> Tylor, Civilisation primitive, II, p. 3.

<sup>(2)</sup> Citons la saisissante anecdote de Coquilhat, ap Van Overbergh, Les Bangalas. p. 193.

<sup>«</sup> Un matin, je vis la femme de Buike occupée à creuser un trou dans un des chemins de la station; son mari me supplia de la laisser faire, ajoutant qu'il réparerait la route, mais qu'il s'agissait de remédier à la stérilité de son épouse. Et voici ce que je vis : la femme, continuant à fouiller la terre, découvrit un squelette d'enfant; c'étaient les restes de son premier né; elle l'embrassa. Puis, assistée de la sorcière, elle adressa d'humbles prières à cet enfant mort, le suppliant de rentrer dans son sein pour lui donner encore la joie de la maternité. »

<sup>(3)</sup> GOMPERZ, Les penseurs de la Grèce, I, pp. 137 et suiv.

<sup>(4)</sup> Republ., X, 615, c. τῶν δὲ εῦθυς γενομένων κάι ἄλιγον χρόνον βιούτων πέρι ἄλλα ἔλεγεν οὐκ ἄξιας μνήμης.

ments des âmes enfantines qui errent sur les rives de l'Achéron en dehors des enfers (1).

Elles y errent en compagnie des âmes de ceux qui n'ont pas reçu de sépulture ἄταφοι. Celles-ci doivent attendre cent ans avant de pouvoir pénétrer dans les enfers. Mais il n'est pas dit si, après une telle attente, les âmes des enfants peuvent à leur tour y entrer.

L'on a rapproché de la croyance au sujet des ἄταφοι celle qui est rapportée par Tertullien (²) au sujet des ἄωροι, de ceux qui sont morts avant d'avoir vécu le nombre d'années qui leur étaient assignées par le destin : « Ils errent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge auquel ils seraient parvenus s'ils n'étaient morts prématurément ».

Le même sort semble avoir été réservé aux βιαιοθάνατοι (victimes de mort violente).

D'autre part, parmi les âmes qui formaient la troupe nocturne d'Hécate, se trouvaient des ἄωροι (3).

Que l'on y ait rangé parfois les enfants en bas âge, cela est possible puisqu'on n'avait pas pris à leur égard les précautions qui les bannissaient dans l'autre monde. De même les ἄταφοι, qui ne pouvaient y prétendre, sauf après un stage d'attente, idée qui se trouve déjà chez Platon et qui est comme un adoucissement à un châtiment qu'ils n'avaient pas mérité, un purgatoire avant le paradis.

Quant aux ἄωροι plus âgés et aux βιοθανανοι, il n'est pas étonnant qu'à une époque où l'on était arrivé à considérer le séjour des Champs-Elysées comme l'aboutissement et la récompense d'une destinée laborieuse, l'on soit arrivé à en retarder la jouissance pendant la durée d'une vie normale.

M. S. Reinach (4) a cru reconnaître dans les enfants « ab ubere

<sup>(1)</sup> Enéide, VI, vers 426 et suiv.

Continuo auditae voces, vagitus et ingens Infantumque animæ flentes, in limine primo Quos dulcis vitæ exsortis et ab ubere raptos, Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

Cf. NORDEN, P. Virgilius Maro, Æneis Buch VI, pp. 10 et suiv.

<sup>(2)</sup> De anima, c. 56.

S. REINACH, Morale orphique et morale chrétienne, dans Cultes, Mythes et Religions, III, p. 275.

<sup>(3)</sup> Voir les textes dans ROHDE, Psyché, II2, pp. 411 et suiv.

<sup>(4)</sup> Loc. cit.

raptos » des enfants victimes d'avortement en jouant sur l'équivoque que présente même en français l'expression sein maternel. Et il rappelle le supplice que, dans l'Apocalypse de saint Pierre (1), les enfants avortés infligent à leur mère : de leurs têtes partent des rayons lumineux qui frappent les femmes au visage.

Je pense que le parallèle établi par M. Reinach tombe de luimême, malgré toute son ingéniosité, quand on remarque que les enfants de l'Apocalypse de saint Pierre se trouvent à l'intérieur des enfers et que dans l'Enéide ils ne sont cités que parce qu'ils n'y sont pas admis (²).

On sait que le christianisme, dominé par l'idée de la tache originelle, s'est beaucoup préoccupé du sort des enfants morts sans baptême: aujourd'hui encore, dans certaines régions de l'Angleterre (3), ils sont alignés à part dans le cimetière, ce qui ressemble fortement au coin des réprouvés mis au ban de la société. Les petits enfants n'y appartiennent pas encore (4).

Saint Augustin trancha la question avec sa dureté habituelle : les enfants non baptisés sont damnés; mais leur châtiment est très doux et plus tolérable que celui des autres damnés (damnatio mitissima et tolerabilior).

Une telle barbarie ne pouvait manquer de révolter le sentiment chrétien et les théologiens durent s'efforcer de l'atténuer. C'est sans doute saint Thomas d'Aquin qui vulgarisa l'idée des Limbes des enfants, séjour voisin du paradis, conçu a l'image du Limbus Patrum, dont le Christ avait entr'ouvert les portes. Le souvenir du passage de Virgile, si vénèré par le christianisme médiéval, n'est peut-être pas étranger à cette évolution. Et c'est encore une damnatio mitissima où perce l'indifférence primitive qui ne se soucie pas des faibles, de ceux dont on n'a rien à redouter.

<sup>(1)</sup> Voir dans DIETERICH, Nekyia, le texte et la traduction. — REINACH, Cultes, mythes et religions, III, p. 284.

<sup>(2)</sup> La réprobation de l'avortement n'était pas un sentiment populaire grectout au plus était-ce une idée orphique.

<sup>(3)</sup> Dans le North-Devon, CHAMBERLAIN, op. laud.

<sup>(4)</sup> A. VAN GENNEP, les Rites de passage, 1909, p. 229. Mon travail était déjà imprimé quand j'ai connu cet important ouvrage. Je n'ai donc pu l'utiliser. On y trouvera dans le chapitre sur les funérailles (pp. 2 9 et suiv.) l'exposé des rites de passage d'un monde dans un autre, qui viennent encore à l'appui de la thèse exposée ici.

Primus in orbe deos fecit timor.

Le vers fameux de Stace trouve une saisissante application dans le culte des morts.

Si l'on craint les morts, c'est donc qu'ils sont plus puissants que les vivants. Les apaiser conduit fatalement à en obtenir aide, protection et avantages.

Les plus puissants des hommes deviendront les plus puissants des morts, tant il est vrai que l'esprit de caste est indélébile chez l'homme, sacré pour le primitif, et que la vie future n'est que la reproduction sublimée de la vie réelle. Ne voyons-nous pas que chez les Égyptiens, et plus tard à Rome, sous l'influence de l'Orient, les souverains sont divinisés aussitôt après leur mort? Chez les Grecs les hommes valeureux deviennent des demi-dieux, des héros. Aussi dans l'autre monde, à mesure que l'idée que l'on s'en fait s'améliore, il semble que tous les membres de la société humaine montent d'un échelon. Pour les Égyptiens, la hiérarchie sociale y maintenait rigoureusement ses castes et ses degrés, mais en les faisant monter d'un degré.

Les soins rendus aux morts avaient déjà dû prendre la forme d'un culte dont on espérait quelque bénéfice positif, bien avant que les Grecs eussent précisé leurs croyances relatives à un autre monde et eussent, grâce à la crémation, pu y confiner les morts. D'autre part, la crémation ne fut jamais générale et elle ne put jamais triompher de la routine avec laquelle conspiraient d'autres raisons encore, pour maintenir des rites qu'elle eût dû rendre inutiles.

N'y avait-il pas, de par le monde, des âmes errantes, qui, a cause de la négligence ou des crimes des vivants, n'étaient pas en mesure de pénétrer aux enfers? Celles-la la magie, la nécromancie allaient chercher à s'en faire des alliées pour leurs noirs desseins.

Et l'idée de l'action directe des âmes était si indéracinable, qu'on pensait qu'à de certains jours les portes fatales s'ouvraient à leurs prisonniers, qui envahissaient la terre (1).

Autant de moyens pour la superstition de tourner les croyances établies!

Le culte des héros, qui ne sont que les âmes d'hommes valeureux que l'on persiste à honorer sur l'emplacement de leur sépul-

<sup>(</sup>I) πιθοίγια chez les Grecs, Mundus patet, chez les Romains. (GRUPPE, Griechische Religionsgeschichte, p. 761).

ture (<sup>1</sup>), devait contribuer à l'éveil de la piété envers les morts, en relevant la dignité de leur condition et en témoignant de leur puissance.

Ce culte remonte très haut et il faut certainement rechercher ses origines jusqu'à une époque antérieure à la crémation, où l'on croyait que l'âme demeurait dans le tombeau ou tout au moins pouvait encore le hanter.

Qu'il nous suffise d'invoquer le témoignage saisissant du tombeau mycénien à coupole de Menidi en Attique, dans le dromos duquel on a trouvé des offrandes qui y ont été déposées, sans interruption, de l'époque mycénienne au IVe siècle (2). Le culte du héros n'est donc ici que la continuation du culte du mort qui n'avait pas été brûlé mais inhumé et qui par conséquent pouvait être considéré comme séjournant dans son tombeau.

Plus tard, quand le culte des héros eut pris une extension si considérable et que le monde des morts se fut presque assimilé au séjour des bienheureux, la crémation à son tour, par une évolution singulière, devait jouer son rôle dans l'anoblissement des croyances.

Le feu était l'intermédiaire entre le monde des vivants et le séjour des morts, car non seulement il y transportait l'âme, mais en soumettant à la flamme les biens du mort, coutume qui est prouvée par les trouvailles, on envoyait le double incorporel de ces biens rejoindre leur propriétaire (3).

Le séjour des morts devenu un lieu désirable, on fut certes frappé par l'analogie existant entre la fumée du bûcher funèbre et celle de l'autel qui apporte aux immortels le bénéfice immatériel des sacrifices.

Le feu, d'ailleurs, est d'essence divine : ne vient-il pas du ciel sous la forme de la foudre et n'y retourne-t-il pas en flammes et en fumées?

Sur les confins de la Grèce et de l'Orient, des rites singuliers étaient pratiqués : à Tyr, comme dans certaines colonies phéniciennes (Chypre, Carthage, Gades), on avait coutume de brû-

<sup>(1)</sup> RHODE, Psyché, I, pp. 152 et suiv.

<sup>(2)</sup> Das Kuppelgrab von Menidi, 1886. WOLTERS, dans le Jahrbuch, 1898, 1899.

<sup>(3)</sup> Lucien rapporte l'anecdote de Melissa de Corinthe, qui se plaint à son mari d'être nue et d'avoir froid, parce qu'on a négligé de brûler sa robe...

Chez les Scandinaves, selon la doctrine d'Odin, l'homme brûle avec tout son avoir en jouira dans le Walhalla.

ler périodiquement en effigie le dieu Melkart ou en lui substituant une victime qui lui était assimilée (1). A Tarse la même coutume semble avoir existé pour le dieu Sandan.

Ces deux divinités ont été assimilées à Héraklès, et il est infiniment probable que le mythe de la fin du héros sur le bûcher découle de ces rites.

M. Frazer en rapproche le rite du roi sacrifié, comme dieu, qu'il a si brillamment exposé dans le Golden Bough, et les exemples historiques d'incinération volontaire de Sardanapale (ou plutôt de son frère Shamashshumukin) à Babylone (²), de Saracus ou Sinsharishkun à Ninive (³), de Crœsus à Sardes (⁴), d'Hamilcar après la bataille d'Himère (⁵).

Ces faits survenus dans la sphère d'influence (6) des grandes civilisations sémitiques, et dont quelques-uns sont d'une historicité incontestable, ont toujours pour origine la volonté de leurs héros d'échapper à un ennemi vainqueur. Sauf dans le cas d'Hamilcar qui, voyant la tournure désespérée que prenait la bataille, se serait précipité sur un bûcher de sacrifice, toujours nous voyons les souverains malheureux se livrer à la flamme avec leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses et même s'ensevelir dans les ruines de leur palais. Ne sont-ce pas là plutôt de splendides funérailles qu'un suicide désespéré et ne se conçoivent-elles pas dans des régions où l'on avait coutume de brûler des dieux? D'ailleurs, si l'on pouvait remonter très haut, on découvrirait sans doute que ces derniers ne sont devenus des dieux que parce qu'on les avait brûlés.

Certes cela devait paraître la meilleure méthode d'apothéose, et comme elle avait réussi à Héraklès (7), elle réussit à Hamilear,

<sup>(1)</sup> FRAZER, Adonis, Attys, Osiris, 2e éd., 1907 (IVe vol. du Golden Bough), pp. 84 et suiv.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 138. - MASPERO, Histoire ancienne, III, pp. 422 et suiv.

<sup>(3)</sup> FRAZER, Ibid., p. 141. - MASPERO, Ibid., 482-485.

<sup>(4)</sup> FRAZER, *Ibid.*, p. 141. La version exacte de l'incinération volontaire de Croesus, et non pas ordonnée par Cyrus, ce qui aurait répugné aux idées religieuses de celui-ci, est donnée par Bacchylides, III, 24-62, et par le célèbre vase du Louvre représentant le roi trônant sur son bûcher et faisant des libations.

<sup>(5)</sup> HERODOTE, VII, 167.

<sup>(6)</sup> On pourrait encore y ajouter l'histoire légendaire de Didon.

<sup>(7)</sup> Sur des vases du V° siècle on voit le héros emmené au ciel en char par Athèna, et en dessous les restes de son bûcher. FURTWAENGLER (HAUSER)-REICHOLD. Griechische Vasenmalerei, pl. 109.

auquel, selon Hérodote, ses compatriotes rendirent un culte. Le philosophe Empédocle ne tenta-t-il pas aussi de périr dans le feu, en se précipitant dans le cratère de l'Etna pour prouver la réalité de son essence divine?

La crémation, en établissant une barrière purificatrice entre le monde des vivants et celui des morts, est, sans aucun doute, le rite qui a le plus contribué à spiritualiser l'idée que l'on se faisait de ce dernier. Rien de matériel ne pouvait plus y pénétrer.

Et ceux qui, de nos jours, pour des raisons philosophiques ou hygiéniques préconisent la restauration de l'antique usage, qu'il signifie pour eux la libération de la matière corruptible ou son retour à l'universelle énergie, tous répéteraient volontiers avec la Fiancée de Corinthe:

> Wenn der Funke sprüht, Wenn die Asche glüht, Eilen wir den Alten Göttern zu!